CHANTIER DE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

ACCESSIBILITE – SOLIDARITE – PARTAGE DE RECOLTE

L'AMAP adaptée aux moyens de chacun

Quand les amapiens fonctionnent en « pot commun »

INTRO

À Annemasse, en Haute-Savoie, l'AMAP Les Carottes Sauvages, membre du collectif ODAMAP, propose **un système de paniers solidaires entre les adhérents**. Depuis 2010, 100 % des légumes produits par L'AMAP Les Carottes Sauvages sont distribués **en partage de récoltes** sur la région annemassienne (110 contrats, comptés en « parts de travail », pour 190 familles). Au moment du renouvellement des contrats légumes, **une solidarité entre adhérents est possible.** L'AMAP propose à ceux qui le veulent de donner plus et ainsi aider ceux qui le souhaitent sur la base de leur quotient familial. **Ce système est basé sur le volontariat pour les aidants comme pour les aidés.**

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : Sonia et Matt, membres du comité de gestion et producteur de l'AMAP Les Carottes Sauvages, collectif OdAMAP, OdAMAP (organisation de diversification des AMAP d'Annemasse) coordonne les distributions de 15 producteurs et 19 productions à Annemasse depuis 2013.

AUTEUR : Sonia, Matt et Guy

DATE/LIEU : mai 2021

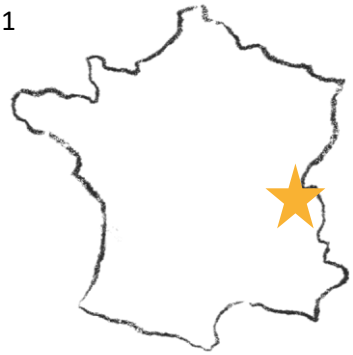

LES OBJECTIFS

Il y a eu plusieurs **tentatives préalables d'inclure une forme d'aide alimentaire** : centre sociale de la ville d'Annemasse, dons à des associations (Emmaüs, Secours Populaire, et actuellement l'association Ancrages).

Le Panier Solidaire veut **impliquer les adhérents** de l'AMAP afin d'aider les personnes qui ont peu de moyens à conserver ou à accéder aux paniers de légumes en fonction de leur quotient familial.

La volonté est de **dépasser la logique du "simple" don alimentaire : idée d'inclure une solidarité au sein du groupe de consommateurs pour aider les plus pauvres d'entre nous** et tenter de supprimer la barrière du prix dans l'adhésion au système AMAP.

C'est dans cette logique que s'est construit peu à peu le fonctionnement actuel.

Témoignage de Céline, amapienne bénéficiant d'un contrat « aidé » :

« Ce principe d'entraide est pour moi exceptionnel, je suis extrêmement reconnaissante d'appartenir à un groupe solidaire alors que la société tend vers l'individualisme. L'aide dont je bénéficie avec le panier solidaire de mon AMAP me permet de maintenir le choix de mon alimentation et de mes convictions. »

DE QUOI PARLE-T-ON ?

1) Peu avant le renouvellement des contrats, nous demandons aux adhérents de nous dire s'ils souhaitent participer au panier solidaire. **Les volontaires doivent nous indiquer s'ils souhaitent participer en tant qu'aidant ou en tant qu'aidé**. Pour être aidé, il faut un **QF inférieur à un montant défini collectivement** (correspondant au QF médian de notre territoire soit 1500 euros en 2021).

2) Les aidants nous indiquent la somme qu'ils veulent donner. **Le total de leurs dons constitue une cagnotte** que nous répartissons ensuite de manière proportionnelle entre les aidés.

3) Pour faire cette **répartition proportionnelle**, les aidés nous indiquent leur QF. Ils ne reçoivent le montant de leur panier qu'une fois la totalité des informations regroupées (nombre d'aidants, montant total des dons, nombre d'aidés et leur QF).
Celui qui a le plus petit QF est celui qui reçoit l'aide la plus conséquente, celui qui a le plus gros QF reçoit l'aide la moins conséquente.
Un prix minimum a été fixé : personne ne peut payer sa part moins de 600 euros (pour 1200 euros pour un prix « normal »).
Le calcul n'est pas exact à 100 % (il se peut qu'il n'y ait pas la totalité des dons qui soient reversé aux aidés à cause de la complexité de la répartition proportionnelle). Dans ce cas nous avions convenu que le surplus serait une sorte de caisse d'urgence en cas de besoin pour les producteurs. Parfois des nouveaux adhérents qui en auraient besoin peuvent également bénéficier de l'aide.

LES ÉTAPES-CLÉS

Dès 2009, l'AMAP est passée d'un système de prix de marché vers le partage de récoltes [le système de partage de récoltes permet de baser le prix du contrat non plus sur les prix du marché, mais sur les coûts de production].
Le prix de la part « normale » est de 1200€ en 2020.

2016/2017 : réflexion du « groupe de gestion » sur plusieurs réunions mensuelles **à partir des retours d'expérience d'adhérents** qui disaient partir suite à une perte de revenus (1 salaire en moins ou une séparation).
L'AMAP est située dans une zone frontalière qui présente une grande disparité de revenus.
Nous avons ensuite contacté deux AMAP parisiennes ayant déjà de l'expérience : Robin de poids et Patates12.

2017 : Il y a eu une réunion proposée au local avant le lancement du renouvellement de contrats. **L'Assemblé a décidé la mise en place du système de panier solidaire**. L'AMAP a d'abord demandé les QF des AMAPiens volontaires pour faire une estimation de l'aide possible.
La mise en place du système a nécessité **plus de rigueur et d'anticipation** sur les renouvellements du contrat.
Nous ne les récupérons plus par la boîte aux lettres de l'AMAP mais en main propre et les vérifions à deux reprises.

Après deux années de fonctionnement avec le logiciel des Patates12, nous avons évolué vers un système plus simple et permettant aux AMAPiens de se positionner dès le départ comme aidant ou aidé.

Aspect techniques : le tableur de calcul ci-dessous) a été fait par un des membres du comité de gestion.
Deux critères de base sont à définir à chaque renouvellement :
- Le **prix plancher de la part** (700€ en 2020, 600 € en 2021 sur 1200 de prix « normal/réference »)
- Le **seuil d'aide** (le QF doit être inférieur à 1500€)

Retrouvez ici le tableau de calcul réalisé pour calculer la part des « aidants et des « aidés »

Etapes

1) Saisir tous les montants des parts des aidants dans la feuille « Aidants »
2) Saisir tous les Qf des aidés dans la feuille « Calculs Aidés »
3) Remplir les paramètres dans les cases vertes de la présente feuille
4) Lire les résultats des montants des parts des Aidés dans la feuille « Calculs Aidés »

Détails importants

1) Ne pas toucher aux cases en rouge (formules automatiques dans les cellules)
2) Saisir les données librement dans les cases vertes

Données (fond vert) et résultats (fond rouge)

Nombre de parts à atteindre	110	
Nombre de ½ parts équivalentes à atteindre	220	
Nombre de ½ parts saisies dans les tableaux	220	
Prix de la part	1 200,00 €	Pmoy
Prix de la ½ part	600	Pmy1/2
Chiffre d'affaire des producteurs 2020	132 000,00 €	CA
Part CA des « Neutres »	88 200,00 €	CA1
Part CA des « Aidants » PROVISOIRE	34 685,00 €	CA2
Prix part mini des Aidés	700,00 €	
Prix ½ part mini des Aidés	350,00 €	
Qf maxi pour être aidé = Qf médian => correspond au prix du panier normal	1 500,00 €	Qf méd
Part CA des « Aidés » PROVISOIRE	9 933,61 €	CA3
Nombre de ½ parts Neutres	**147**	**= n1**
Nombre de ½ parts Aidants	**51**	**= n2**
Nombre de ½ parts Aidés	**22**	**= n3**

Si P>M (Trop d'Aidants et/ou pas assez d'Aidés)

Cas 1 : rendre aux Aidants le surplus de CA2p		Cas 2 : baisser les prix des contrats des Aidés		Si P<M (Pas assez d'Aidants et/ou trop d'Aidés) Augmenter les prix des contrats des Aidés	
Part CA des « Aidants » DEFINITIF	**33 866,39 €**	Part CA des « Aidants » DEFINITIF	**34 685,00 €**	Part CA des « Aidants » DEFINITIF	**sans objet**
		Fond de secours producteurs	**287,86 €**		
Part CA des « Aidés » DEFINITIF	**9 933,61 €**	Part CA des « Aidés » DEFINITIF	**9 115,00 €**	Part CA des « Aidés » DEFINITIF	**sans objet**

Vérifications :

132000	ok	132000	ok	sans objet	sans objet

Mouvement Inter-Régional des AMAP

PLUS DE DÉTAILS SUR LE CHANTIER PARTICIPATIF DE PARTAGE D'EXPÉRIENCE EN AMAP SUR MIRAMAP.ORG

POINTS FORTS

Une **vraie solidarité s'est installée entre les adhérents** de l'AMAP. En effet, avec cette organisation, on passe **d'une logique de « charité » à une logique d'entraide**.
Ce système **incite les amapiens à faire un choix militant** même si ce n'est pas forcément avantageux économiquement et donc à placer leurs convictions au premier plan.
Cela permet aussi **d'éviter la diminution du nombre de contrats** au moment des renouvellements si l'adhérent rencontre des difficultés financières.
Enfin, **tous les adhérents éligibles à l'aide en bénéficient**, et les seuils sont décidés, et les calculs **réalisés collectivement et en toute transparence**.

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

Le prix n'est pas le principal frein pour l'accès à l'AMAP. Les AMAPiens semblent faire partie d'un public déjà averti.
L'AMAP n'arrive pas à convaincre tous les AMAPiens de participer au système. Il y a la volonté d'aider d'abord les producteurs, l'idée d'une solidarité au sein de sa propre communauté n'est pas évidente pour tous.
Les nouveaux arrivants ne peuvent bénéficier qu'à la marge de cette aide car l'estimation des dons ne peut se faire qu'au préalable des renouvellements de contrats. Seule une petite cagnotte dégagée par les erreurs de calcul de l'application nous permet de les aider.

PERSPECTIVES

1/ Pérennisation **d'un nouveau système de paiement numérisé pour simplifier** la gestion administrative liée au renouvellement ce qui permettrait d'allouer du temps bénévole vers d'autres projets et stratégies.
2/ **Élargissement du système** à d'autres productions/amaps/contrats du collectif

LES RÉSULTATS

A titre d'exemple, en 2022, **40% des 190 adhérents ont participé au dispositif**, soit : 63 familles aidantes, et 15 familles aidées.
Les **écarts de tarifs proposés aux adhérents sont significatifs**, puisqu'une famille aidante paye au maximum son contrat annuel à 135% du prix de base (à savoir 1600€, au lieu de 1200€) et une famille aidée (avec le plus petit coefficient familial) peut payer son contrat annuel au prix de 50% du prix de base (soit 600€ à la place de 1200€).
Cette organisation a permis d'éviter plusieurs départs d'amapiens et d'amapiennes.

AVEC DU RECUL

Regard du réseau AMAP AURA :
Le système créé par l'AMAP Les Carottes sauvages avec la Ferme GAEC la pensée Sauvage permet mettre en œuvre :

- Participation de tous équitable en fonction des revenus
- Vraie mise en place d'un pot commun sur la base du volontariat
- Le fonctionnement en partage de récolte permet une double sensibilisation sur les revenus des fermes et sur l'accessibilité de tous et toutes aux aliments.
- Expérimentation « premier pas vers une sécurité sociale de l'alimentation »

A prendre en compte :

- Travail technique de suivi bénévole et des fermes important, et mobilisation importante à chaque renouvellement des contrats
- Même si tarifs avantageux, pas forcément à portée de tous les porte-monnaies (reste peut-être trop élevé pour certains).

POUR ALLER + LOIN

OdAMAP.fr
https://odamap.fr/

GAEC La Pensée Sauvage :
https://gaeclapenseesauvage.wordpress.com/

Association Ancr'Age

AMAP Patate Douz :
https://patatesdouz.fr/le-rad/